

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

**DELIBERATION N° DEL094-18**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20181015-DEL094-18-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2018  
Date de réception préfecture : 22/10/2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 13 octobre 2018)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 15 octobre 2018)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 15 octobre 2018)  
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 11 octobre 2018)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 15 octobre 2018)  
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 5 octobre 2018)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M. DUBOIS Stéphane  
M. PERRIER Yves

M. GEORGES MORIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Construction d'un terrain de Padel – demandes de subventions.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La ville de Gières dispose, sur sa plaine des sports, d'installations permettant la pratique de différents sports de raquette. Afin de compléter son offre à destination des giérois, tout en répondant aux demandes émanant des membres de son club de tennis, la commune projette de s'équiper d'un court de Padel, sport en plein développement, dont le nombre de pratiquants a augmenté de plus de 50 % en 2017 et qui rencontre aujourd'hui un vif succès auprès des français(es) de toutes générations.

Cet équipement serait implanté dans un espace situé au bout de la rue des sports, à proximité immédiate des courts de tennis extérieurs et du terrain de football synthétique de la commune.

Dans un devis estimatif détaillé, le maître d'œuvre choisi pour assurer la préparation et le suivi de cette opération, estime son coût total à 66 603 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des soutiens qu'elle apporte au développement des équipements sportifs. Ils peuvent également recevoir un financement de la fédération française de tennis. Les aides versées dans le cadre de ces deux dispositifs sont plafonnées et ne peuvent cumulativement représenter plus de la moitié du coût total du projet.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à déposer des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Fédération Française de Tennis en vue de l'attribution de financements dans la limite des plafonds qu'elles ont fixés,
- de l'autoriser à solliciter tout autre organisme ou collectivité ayant vocation à apporter un soutien à la construction d'équipements sportifs.

Conclusions : la présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 15 octobre 2018.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.